

## ANNEXE 3

# Liste des emplacements réservés

### Liste des emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme :

- 1) Voie piétonne de liaison entre la Place Récaborde et la Place Gramont
- 2) Élargissement à 8 m de la rue Montpezat
- 3) Élargissement à 10 m de la rue des Cordeliers
- 4) Élargissement à 12 m de la rue Louis Barthou

Ces emplacements réservés bénéficient à la Ville de Pau.